

HONORAIRES DE NEGOCIATION (hors frais de rédaction d'acte)

Pour les ventes, les prix sont affichés hors droits d'enregistrement et de publicité foncière.

Le montant TTC des émoluments de négociation est égal à :

7% pour les sommes de*	0 à 60 000 €
6% pour les sommes de	60 à 120 000 €
5% pour les sommes de	120 à 240 000 €
4% pour les sommes de	240 000 € et plus

*Forfait minimum de 3 000 € TTC

Sauf convention contraire, ils sont à la charge du vendeur.

Prix pour avis de valeur : 240 € TTC